



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 9 septembre 2019 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2019-156

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance ordinaire du 5 août 2019*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
 - b) *Une lettre de la municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix*
 - c) *Une lettre de la Fabrique de Sainte-Monique*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes – août 2019
7. Dépôt d'une pétition – rue de La Rivière
8. Invitation – Bingo Fabrique de Sainte-Monique
9. Acceptation d'une soumission – services professionnels hôtel de ville
10. Adjudication d'une soumission – compteur d'eau
11. Adoption du deuxième projet de règlement 353-19 visant l'élargissement de la zone 120 M
12. Adoption du deuxième projet de règlement 354-19 visant à modifier les dispositions applicables aux conduites
13. Adoption du deuxième projet de règlement 355-19 visant l'élargissement de la zone 33-3 R vers l'est et le sud
14. Autorisation – dépôt d'une demande d'aide financière au volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (ppasep)
15. Autorisation – dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de gestion durable des eaux de pluie
16. Reddition de compte – Programme d'aide à la voirie locale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17. Reddition de compte – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
18. Autorisation fermeture de rue – défi la nuit
19. Autorisation de signature – entente d'hébergement école Bon Pasteur
20. Autorisation de signature – entente de services avec la Croix-Rouge
21. Carte de crédit – Visa Desjardins
22. Demande d'aide financière – Fabrique Sainte-Monique
23. Demande d'aide financière – Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean
24. Office municipal d'habitation - nomination mandat de représentation
25. Autorisation – appel de candidature conciergerie
26. Motion de sympathie – Mme Claudette Gauthier
27. Divers :

- a) _____
- b) _____

28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- a) *Séance du 5 août 2019*

RÉSOLUTION CM2019-157

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est nous informant qu'une correspondance a été envoyée au Premier Ministre du Québec demandant de modifier les limites des zones d'interventions spéciales nouvellement décrétées
- b) Une lettre de la municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix nous informant qu'une correspondance a été envoyée au Premier Ministre du Québec demandant de modifier les limites des zones d'interventions spéciales nouvellement décrétées
- c) Une lettre de remerciement de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien des espaces verts par la municipalité et appartenant à la Fabrique.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2019-158

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'août 2019, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	16 647.80 \$
Comptes déjà payés	179 768.01 \$
TOTAL	196 415.81 \$

N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.


Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- DÉPÔT D'UNE PÉTITION – RUE DE LA RIVIÈRE

RÉSOLUTION CM2019-159

CONSIDÉRANT QU' une pétition a été déposée à la municipalité le 5 septembre 2019 dont les signataires proviennent de la rue de La Rivière;

CONSIDÉRANT QUE la pétition vise la réalisation de travaux de rechargement et de réfection de la rue de la Rivière ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le dépôt de la pétition des résidents de la rue de La Rivière.

8- INVITATION – BINGO DE LA FABRIQUE

RÉSOLUTION CM2019-160

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Monique tient une activité de financement sous la forme d'un bingo;

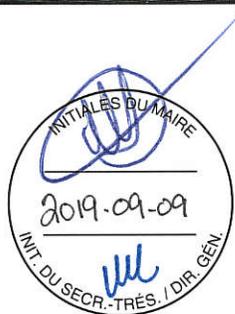
POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard d'autoriser, séance tenante, une contribution financière de 100\$ pour la Fabrique de Sainte-Monique.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION CM2019-161

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire moderniser l'entrée de l'Hôtel de ville dans une démarche visant l'accessibilité universelle du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Anicet Tremblay et Serge Harvey architectes inc. ont déposé une offre de service à la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, l'offre de services professionnels de « Anicet Tremblay et Serge Harvey architecte inc. » pour un montant total de 14 100 \$ visant la réalisation de plans pour le réaménagement extérieur et intérieur de l'entrée de l'hôtel de ville.

10- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – COMPTEURS D'EAU

RÉSOLUTION CM2019-162

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel (Industries, commerces, institutions, mixtes ciblés et immeubles municipaux), ainsi qu'un échantillon de 21 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel, ou sur des secteurs représentatifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a procédé appel d'offres sur invitation pour l'achat de 21 compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois et dont le résultat des soumissions est le suivant :

Produit BCM	9 052 \$
Huot	8 735 \$
Usinex	10 568 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, et appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adjuger le contrat pour la fourniture de 21 compteurs d'eau à l'entreprise Huot pour un montant de 8 735 \$ plus les taxes incluses.

11- ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 353-19 VISANT L'ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE 120 M

RÉSOLUTION CM2019-163

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de modifier ledit plan de zonage afin de permettre au terrain matriculé : 0599-08-8026 d'avoir un seul zonage et de pouvoir procéder à ses activités;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QU' une assemblée publique sur le premier projet de règlement tenu le 24 juillet 2019;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement portant le numéro 353-19, lequel décrète et statue ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. MODIFICATION DE ZONAGE

Les feuillets 1/2 et 2/2 du plan de zonage sont modifiés afin d'agrandir la zone 120 M et de permettre au terrain matriculé : 0599-08-8026 d'avoir un seul zonage sur son terrain. La zone modifiée s'étend aux limites dudit terrain.

Les usages autorisés dans la zone 120 M ainsi agrandis demeurent les mêmes que ceux actuellement autorisés.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

12- ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 354-19 VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONDUITES

RÉSOLUTION CM2019-164

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' un le règlement de construction 259-04 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse de la préservation des ressources de l'environnement et d'un milieu ambiant de qualité au bénéfice de ses citoyens;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos d'apporter des modifications au plan d'urbanisme en regard de l'objet énoncé en rubrique;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement, tenu le 24 juillet 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon appuyé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement portant le numéro 354-19, lequel décrète et statue ce qui suit :

2. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.7 PORTANT SUR LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX CONDUITES

L'article 3.7.1 du règlement sous le titre « Raccordements prohibés à une conduite sanitaire ou pluviale » est modifié comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3.7.1.1 Drain de toit

Tous bâtiments ayant un raccordement des drains de toits au drain français ou entrant dans le sol devront être débranchés et redirigés à un autre endroit sur le terrain.

Les autres dispositions de cet article 3.7 ne sont pas modifiées.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

13- ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 355-19 VISANT L'ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE 33-R VERS L'EST ET LE SUD

RÉSOLUTION CM2019-165

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le conseil a jugé à propos de modifier ledit plan de zonage afin de permettre au terrain matriculé : 0599-27-2584, 0599-37-1451, 0599-36-4451, 0599-29-6879, 0599-26-2492, 0599-17-8311 et 0599-17-5421 d'être zoné 33-3 R;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement lors de la séance ordinaire du 5 août 2019;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 août 2019;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement, tenue le 27 août 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard appuyé par M. Jacques Vachon et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement portant le numéro 355-19, lequel décrète et statue ce qui suit :

4. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

5. MODIFICATION DE ZONAGE

Les feuillets 1/2 et 2/2 du plan de zonage sont modifiés afin d'agrandir la zone 33-3 R de 199 m vers l'est et de 93 m vers le sud.

Les usages autorisés dans la zone 33-3 R ainsi agrandis demeurent les mêmes que ceux actuellement autorisés.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

14- AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

RÉSOLUTION CM2019-166

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité De Sainte-Monique a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- QUE monsieur Mathieu Lapointe, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

15- AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE

RÉSOLUTION CM2019-167

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à déposer une demande au programme de gestion durable des eaux de pluie.

16- REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

RÉSOLUTION CM2019-168

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 62 201 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

17- REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

RÉSOLUTION CM2019-169

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration

Numéro de dossier : 00028538-1-93075 (2) – 2019-08-01-18

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les dépenses d'un montant 118 081 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

18- AUTORISATION FERMETURE DE RUE – DÉFI LA NUIT

RÉSOLUTION CM2019-170

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, la fermeture des rues nécessaires à la tenue du « Défi la nuit » qui se tiendra le 21 septembre 2019.

19- AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'HÉBERGEMENT ÉCOLE BON PASTEUR

RÉSOLUTION CM2019-171

CONSIDÉRANT QUE l'école Bon Pasteur avait une entente avec La Fabrique de Sainte-Monique pour utiliser l'église de Sainte-Monique comme bâtiment d'hébergement en situation de mesure d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'église de Sainte-Monique n'est plus accessible en raison des travaux de réfection importants nécessaires pour rendre le bâtiment sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite à la municipalité pour identifier le centre communautaire de Sainte-Monique comme lieu d'hébergement pour les élèves de l'école Bon Pasteur en situation de mesures d'urgence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer les documents nécessaires afin d'identifier le centre communautaire de Sainte-Monique comme site d'hébergement pour les élèves de l'école Bon Pasteur en cas de mesures d'urgence.

20- AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES CROIX-ROUGE

RÉSOLUTION CM2019-172

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer l'entente de services 2019-2020 avec la Croix-Rouge Saguenay-Lac-Saint-Jean.

21- CARTE DE CRÉDIT – VISA DESJARDINS

RÉSOLUTION CM2019-173

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une carte Visa Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE les personnes responsables du compte Visa Desjardins ne sont plus à l'emploi de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les cartes », incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des Caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »));

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisées à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'option liés aux Cartes, le cas échéant.

22- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2019-174

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Monique a déposé une demande d'aide financière à la municipalité de 5 000 \$ pour convertir le système de chauffage de l'église de Sainte-Monique au glycol;

CONSIDÉRANT QUE l'église de Sainte-Monique est présentement fermée à la population en raison des travaux importants de mise aux normes à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage actuel est désuet et non conforme aux normes actuelles du code du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage devra être changé dans le cadre d'un changement d'usage ou une rénovation de l'église;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de ne pas accorder, séance tenante, l'aide financière de 5 000 \$ demandée par la Fabrique de Sainte-Monique.

23- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRAIDE SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN

RÉSOLUTION CM2019-175

CONSIDÉRANT QU' une demande de contribution financière a été déposée au conseil de la Municipalité de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l'apport important de Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, séance



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Monique**

tenante, une aide financière de 250 \$ à l'organisme Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean.

24- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – NOMINATION MANDAT DE REPRÉSENTATION

RÉSOLUTION CM2019-176

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer, séance tenante, Mme Jeanne Mance Fortin représentante de la population de Sainte-Monique sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Monique et ce pour une période de trois ans du 10 septembre 2019 au 10 septembre 2021.

25- AUTORISATION – APPEL DE CANDIDATURE CONCIERGERIE

RÉSOLUTION CM2019-177

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à procéder à un appel de candidatures pour le service de conciergeries.

26- MOTION DE SYMPATHIE – MME CLAUDETTE GAUTHIER

RÉSOLUTION CM2019-178

Il est proposé par M. Jacques Vachon, conseiller, et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Claudette Gauthier suite à son décès récent.

27- DIVERS :

a)

b)

28- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

29- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

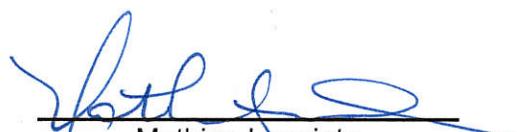
RÉSOLUTION CM2019-179

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Pascal Gauthier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 28



Mario Desbiens
Maire



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier